

MALTRAITANCE DES ENFANTS— PARTIE 4 :

RÈGLEMENT ET COORDONNÉES POUR SIGNALER LA MALTRAITANCE D'ENFANTS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES



Mise à jour le 31 octobre 2020

La réalité

Dans les provinces des Prairies, toute personne a l'obligation de signaler les cas de maltraitance ou de négligence soupçonnée à l'endroit des enfants. Vous trouverez plus bas les coordonnées pour faire un signalement dans les provinces des Prairies. Aux fins de commodité et de rapidité, vous pouvez également communiquer avec votre police locale ou la GRC. En cas d'urgence, composez le 911.

Règlement pour signaler la maltraitance d'enfants dans la région des Prairies

En Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, vous êtes tenu par la loi de signaler tout cas de maltraitance ou de négligence soupçonnée dont vous êtes témoin à l'endroit d'un enfant, même si vous croyez que le cas a déjà été signalé.

Après le signalement, un professionnel qualifié assurera le suivi auprès de l'enfant et de sa famille pour déterminer si l'enfant est en danger et s'il a besoin de protection.

La personne qui fait le signalement n'a pas à fournir son nom. On pourrait la contacter ultérieurement pour lui demander de fournir plus de détails sur les allégations, mais l'interaction peut rester anonyme.

Vous pouvez faire un signalement auprès des services de protection de l'enfance, d'un organisme des services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières Nations, de votre police locale ou de la GRC.

Si vous croyez qu'un enfant court un danger immédiat, contactez votre police locale ou la GRC, ou composez le 911.



Coordonnées pour l'Alberta

Pour signaler un cas de maltraitance ou de négligence soupçonnée, observée ou divulguée à l'endroit d'un enfant, appelez la ligne d'assistance Alberta's Child Abuse Hotline. Pour obtenir les coordonnées des organismes de protection de l'enfance les plus près de chez vous, consultez la liste des organismes par région.

Alberta's Child Abuse Hotline, ligne d'assistance accessible en tout temps :
1-800-387-5437 (KIDS)

Organismes de services d'aide à l'enfance :

Pour trouver les organismes dans votre région, consultez : <https://www.alberta.ca/childrens-services-offices.aspx>

Pour une assistance immédiate, contactez votre police locale ou la GRC.

Coordonnées pour la Saskatchewan

Pour signaler tout cas de maltraitance ou de négligence soupçonnée, observée ou divulguée à l'endroit d'un enfant, appelez la ligne d'assistance des services de protection de l'enfance le plus près de chez vous. Dans les collectivités autres que celles énumérées ci-dessous, contactez votre police locale ou la GRC.

Lignes d'assistance accessibles en tout temps :

Prince Albert (nord) : 1-866-719-6164

Saskatoon (centre) : 1-800-274-8297

Regina (sud) : 1-844-787-3760

Lignes d'écoute en dehors des heures normales :

Prince Albert : 306-764-1011

Saskatoon : 306-933-6200

Regina : 306-569-2724

Coordonnées pour le Manitoba

Pour signaler tout cas de maltraitance ou de négligence soupçonnée, observée ou divulguée à l'endroit d'un enfant, appelez la ligne d'assistance des services de protection de l'enfance du Manitoba. Veuillez vous reporter à la carte interactive pour connaître le numéro de la ligne d'assistance des services de protection de l'enfance les plus près de chez vous.

Ligne d'assistance accessible en tout temps à l'échelle de la province :

1-866-345-9241

Organismes de services d'aide à l'enfance :

Pour trouver les organismes dans votre région, consultez : https://www.gov.mb.ca/fs/childfam/dia_intake.html

Pour une assistance immédiate, contactez votre police locale ou la GRC.

Pour consulter les sources et les documents originaux, visitez le www.childtraumaresearch.ca

Cette publication a été réalisée grâce au généreux soutien de :